

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2019 à 19h30 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : M. Marcel Mainville  
MMES Michèle Fournier  
Nancy Cloutier  
Nathalie Francoeur  
Josée Boulay  
Sophie Côté

Absence : Denis Fortin, maire

Étaient également présents Mesdames Marie Dufresne dg & Léona Francoeur, adjointe et Monsieur Stéphane Langlais, coordonnateur des travaux publics.

**2- Ouverture de la séance**

Son honneur le maire suppléant madame Michelle Fournier constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 40-03-19

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adopté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du mois de février
- 5- Correspondance du mois (**pour votre information- et certaines nécessiteront un suivi- comprend toute la correspondance que l'on reçoit**)
- 6-- rapport du conseil, et suivi des procès- verbaux :
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-
- 9- **Résolutions et règlements:**
  - 9.1 : cas pompier/absence formation
  - 9.2 : responsable pour rencontre jeux 50 ans rencontre le 21/03
  - 9.3 : Adhésion annuelle URLS
  - 9.4 : Sécurité civile-formation le 12/06
  - 9.5 : ADPH- demande de dons
  - 9.6 : congrès ADMQ
  - 9.7 : SIA autorisation de l'aide financière
  - 9.8 : Service première ligne
  - 9.9 : projets été 2019 : parc des références, quai,
  - 9.10 : liste décès et cartes de sympathies
  - 9.11 : si corrige rés. 09-01-19
  - 9.12 : facture O. Beaudoin dégel
  - 9.13 : dérogation mineure Vincelette
  - 9.14 : Entente et autorisation signature MAda
  - 9.15 : demande As motoneige
  - 9.16 : Réponse au MAMOH
  - 9.17 : modification compost communautaire
- 10- note de la DG si nécessaire-
- 11- Rapport du directeur des travaux publics
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

#### **4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 41-03-19

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 février 2019 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 42-03-19

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2019, avec renonciation à l'avis de convocation

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2019, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 mars 2019 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5. CORRESPONDANCE DU MOIS**

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation  
La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

#### **6- RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS.**

Madame le maire suppléant demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

Résolution # 43-03-19

#### **7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1<sup>er</sup> février au 28 février 2019**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2019;

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de février 2019 au montant de 73,026.61 soient acceptés, incluant prélèvements et salaires. De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement,

que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Résolution # 44-03-19

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT DE 37 146.39 \$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 18 mars 2019;

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 37 146.39 et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9- RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

9.1 Résolution # 045-03-19

Rémunération directeur incendie

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a dû procéder à l'embauche d'un directeur intérimaire suite au départ du directeur de Cloridorme;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau directeur par intérim, monsieur Dominic Lamy a déposé ses demandes concernant sa rémunération et qu'il a déjà débuté les pratiques à la satisfaction des pompiers et du conseil municipal;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE sa demande est acceptée. Il recevra un montant annuel de 5 000\$ plus 20\$/heure pour les pratiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 046-03-19

Responsable pour rencontre Jeux 50 ans

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE monsieur Marcel Minville est mandaté à représenter le conseil municipal dans le dossier de Petite Vallée lors de rencontres pour l'organisation de l'évènement jeux des 50 ans de 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

9.3 Résolution # 047-03-19

Adhésion URLS

SUR LA PROPOSITION DE SOPHIE CÔTÉ CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme adhère à l'Unité  
régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
et qu'elle engage une somme de 102\$ représentant le coût  
de la cotisation annuelle;

Qu' : Elle délègue les personnes suivantes pour la  
représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale  
loisir et sport, Michèle Fournier et Nancy Cloutier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Annulé

9.5 Résolution # 048-03-19

Demande de l'ADPH

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte leur demande de don  
selon la politique en vigueur dans la municipalité, soit  
un montant de 50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 : Résolution # 049-03-19

Congrès de l'ADMQ

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL  
EST RÉSOLU :

Que Le conseil municipal autorise madame Marie Dufresne à  
participer au congrès de l'ADMQ qui se tiendra du 12 au  
14 juin à Québec. Le coût pour l'inscription est de 539\$  
plus taxes applicables.

Les frais reliés à ce déplacement sont assumés par le  
conseil municipal et remboursés selon la politique en  
vigueur dans la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 050-03-19

SIA- participation financière

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale,  
madame Marie Dufresne à faire parvenir un chèque de  
1 250\$ représentant la part de Cloridorme pour 25kms de  
sentier à 50\$/km à SIA pour leur projet de visibilité et  
d'amélioration du sentier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

9.8 : Résolution # 051-03-19

Service première ligne

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal renouvelle le service Première ligne avec le cabinet Tremblay Bois pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 une rencontre sera organisée avec les agents de développement ruraux de la MRC

9.10 Résolution # 052-03-19

Décès et cartes de sympathie

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a choisi la carte et les textes qu'il fera parvenir aux familles de ceux qui sont décédés en 2018 et fera parvenir un chèque de 195\$ (13 décès à 15\$/messe) à la Fabrique de Cloridorme selon la liste émise par monsieur Minville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 053-03-19

Demande d'aide financière Sécurité civile Volet 2

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$ ;

Que la municipalité autorise sa directrice générale madame Marie Dufresne à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 054-03-19

Dégel d'eau/règlement # 2019-02

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, selon l'article 4.5 du  
règlement # 2019-02 ne paie plus pour les dégels d'eau,  
c'est la responsabilité des citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 055-03-19

Dérogation mineure

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal, suite aux permis émis (# 2017-  
007 & 2018-021) autorisant la construction de bâtiments  
qui nécessitaient des dérogations mineures, dérogations  
acceptées par le CCU mais non présentées au conseil suite  
au départ de l'inspecteur municipal, le conseil respecte  
la décision du CCU accordant les dérogations mineures  
demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Résolution # 056-03-19

Signature convention d'aide financière 2018-2021

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST  
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale,  
madame Marie Dufresne à signer la convention d'aide  
financière 2018-2021, programme de soutien aux politiques  
familiales municipales, dans le cadre de la mise à jour  
de sa politique familiale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 Résolution # 057-03-19

Demande des As de la motoneige

CONSIDÉRANT QUE les As de la motoneige ont fait parvenir  
une demande à la municipalité, demande afin que la  
dameuse soit entreposée à l'entrepôt municipal (ancienne  
aréna);

CONSIDÉRANT QU'après vérification auprès des employés  
municipaux il appert un manque de place et que de plus la  
machinerie municipale ne reste même pas à l'intérieur  
l'été, le lieu étant trop humide et risquant d'endommager  
les véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les seuls équipements qui résistent à  
l'humidité et qui se retrouvent à l'intérieur sont le  
sable, abrasif, ponceaux, gravier etc..

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MINVILLE  
CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE pour ces raisons, la municipalité ne peut acquiescer à leur  
demande, à cause du taux d'humidité trop important qui risquerait  
d'endommager leur équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 057-03-19

Lettre du MAMOH, du 13 mars constat de non-conformité/projet assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme, depuis les années 1998, travaillait afin de doter la municipalité d'un projet de collecte et d'assainissement des eaux usées et de mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'à l'époque une municipalité pouvait octroyer des contrats de gré à gré à des firmes d'ingénierie et autre services professionnels, ce qui fut fait en 1998-99;

CONSIDÉRANT QU'en 2007 la municipalité pour aller de l'avant avec le projet, obtenait de la firme d'avocat Heineen Blaikie un avis juridique mentionnant le fait qu'elle pouvait aller de l'avant avec la firme d'ingénierie BPR de même qu'avec Inspect Sol (selon les résolutions de 1998-99), qu'elle ne contrevenait à aucune lois municipales, le gouvernement reconnaissant l'antériorité et qu'il était au courant à l'époque que ces firmes travaillaient avec la municipalité, les demandes de paiement étant autorisées par les fonctionnaires du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a toujours agit de bonne foi dans ce dossier;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Cloridorme a adopté une politique de gestion contractuelle en 2010, que même avant ce règlement elle respectait les lois municipales et les appliquait de façon rigoureuse.

QUE suite justement à cette situation vécue dans le passé, elle a mis et continue de mettre tout en œuvre afin d'éviter toutes situations pouvant aller à l'encontre de son règlement de gestion contractuelle et ainsi s'assurer du respect du mode d'adjudication des contrats publics.

QUE cette résolution soit acheminée au MAMOH afin de lui réitérer notre intention ferme du respect de nos obligations légales et de notre règlement de gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17 Résolution # 058-03-19

Programme ACDC/modification

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne à modifier la demande d'aide financière dans le cadre du programme ACDC afin de confirmer que la municipalité se munira de composteur domestique seulement et ce même pour les ICI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Maire

---

Sec-trésorière

10- Directrice générale

Madame Dufresne mentionne qu'étant donné que le conseil avait adopté une résolution concernant les lettres anonymes reçues en 2017, elle l'informe qu'elle a reçu des nouvelles de l'enquêteur dans le dossier et que les démarches se poursuivent afin de faire avancer le dossier et les analyses d'écriture vont bon train.

11- Rapport du coordonnateur des travaux publics :

Monsieur Stéphane Langlais informe la population du nombre croissant de problème de gel d'eau en peu partout et de prendre les mesures afin d'éviter les problèmes.

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame le maire-suppléant invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : maison incendiée- nouvel accès pour piste motoneige et si toujours un maire à Cloridorme.

**Clôture de la séance**

14-Résolution # 059-03-19

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 20h10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Michèle Fournier maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire-suppléant

\_\_\_\_\_  
Sec-trésorière

---

---



